

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, Laurent THEBAUD, David GERAUD, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND, Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER.

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour et invite le conseil à ajouter un point à l'ordre du jour : composition de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID).

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Maxence NICOLLET en qualité de secrétaire de séance.

1)-Désignation des délégués des commissions municipales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations à mains levées.

Commission Finances-Budget : Le conseil municipal décide que cette commission sera composée de 8 conseillers.

- 1-BUGEL Gervais
- 2-GAUTIER Valérie
- 3-OHEIX Marie-Ange
- 4-SYLVESTRE Jean-Michel
- 5-BIGET Flavie
- 6-CLAVIER Coralie
- 7-DUCHESNES Emmanuelle
- 8-VEILLON Damien

Commission Urbanisme: Le conseil municipal décide que cette commission sera composée de 6 conseillers.

- 1-SYLVESTRE Jean-Michel
- 2-GAUTIER Valérie
- 3-VEILLE Sandra
- 4-OHEIX Marie-Ange
- 5-BUGEL Gervais
- 6-GERAUD David

Commission Affaires scolaires : Le conseil municipal décide que cette commission sera composée de 6 conseillers.

- 1-BIGET Flavie
- 2-GAUTIER Valérie
- 3-ROLLAND Matthieu
- 4-DUCHESNES Emmanuelle

5-OHEIX Marie-Ange
6-VEILLON Damien

Commission cimetièrè : Le conseil municipal décide que cette commission sera composée de 4 conseillers :

1-GAUTIER Valérie
2-NICOLLET Maxence
3-LE SAUSSE Gaëtane
4-SYLVESTRE Jean-Michel

2)- Composition de la commission d'appel d'offres.

A la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal

Election à bulletin secret :

Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont proclamés élus les membres titulaires :

1-SYLVESTRE Jean-Michel

2-VEILLE Sandra

3-CLAVIER Coralie

Sont proclamés élus les membres suppléants :

1-OHEIX Marie-Ange

2-THEBAUD Laurent

3-NICOLLET Maxence

3)-CCAS, fixation du nombre des membres du conseil d'administration.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 6 le nombre des membres du conseil d'administration, désignée par le conseil municipal.

4)- Composition du conseil d'administration

Après avoir fixé à 6 le nombre de membres élus, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS. Une seule liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés :15

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

1-BUGEL Gervais

2-LE SAUSSE Gaëtane

3-SYLVESTRE Jean-Michel

4-VERCHERE Françoise

5-DUCHESNES Emmanuelle

6-BIGET Flavie

5)- Composition de la commission communale des Impôts Directs

Suite au nouveau conseil municipal, une commission communale des impôts directs doit être constituée. Pour une commune inférieure à 2 000 habitants cette commission est composée du maire, président et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

L'assemblée propose une liste de 20 noms de personnes qui sera ensuite étudiée par la Direction des Finances Publique.

5.1)- Désignation des délégués des commissions consultatives municipales.

Conformément à l'article L 2143-2 du CGCT, Madame le Maire propose de constituer des commissions consultatives, constituées de membres du conseil municipal et des représentants des habitants de la commune.

Sont désignés en qualité de membres élus :

-Commission Bâtiments communaux :

BUGEL Gervais, SYLVESTRE Jean-Michel, THEBAUD Laurent, GAUTIER Valérie, GERAUD David, VEILLON Damien, VEILLE Sandra

-Commission Voirie -Equipements :

SYLVESTRE Jean-Michel, Valérie GAUTIER, THEBAUD Laurent, GERAUD David, VEILLE Sandra, OHEIX Marie-Ange.

-Commission Espaces verts/ environnement/décoration :

SYLVESTRE Jean-Michel, BUGEL Gervais, DUCHESNE Emmanuelle, LE SAUSSE Gaëtane, NICOLLET Maxence, VERCHERE Françoise.

-Commission Agriculture:

SYLVESTRE Jean-Michel, GAUTIER Valérie, VEILLON Damien, NICOLLET Maxence

-Commission restaurant scolaire :

OHEIX Marie-Ange, GAUTIER Valérie, BIGET Flavie, LE SAUSSE Gaëtane, ROLLAND Matthieu.

-Commission sports :

BUGEL Gervais, ROLLAND Matthieu, CLAVIER Coralie, NICOLLET Maxence.

-Commission gestion des salles :

OHEIX Marie-Ange, THEBAUD Laurent, BUGEL Gervais, DUCHESNES Emmanuelle.

-Commission information-communication-associations : OHEIX Marie-Ange, LE SAUSSE Gaëtane, BUGEL Gervais, DUCHESNES Emmanuelle, NICOLLET Maxence, CLAVIER Coralie.

-Commission culture, évènements et patrimoine :

BIGET Flavie, DUCHESNES Emmanuelle, NICOLLET Maxence, ROLLAND Matthieu.

Chaque président de ces commissions pourra désigner des membres hors membres du CM.

6)- Désignation d'un délégué représentant au SYDELA

En qualité d'adhérent au SYDELA pour sa compétence en matière d'énergie, Et dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il appartient de désigner ses représentants :

Après le vote, au scrutin secret :

Nombre de votants : 15

bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés :15

Le Conseil Municipal, désigne :

Deux délégués titulaires :

-GAUTIER Valérie

-SYLVESTRE Jean-Michel

Deux délégués suppléants sont :

-VEILLE Sandra

-THEBAUD Laurent

7)- Elections des représentants de la commune au sein des instances d'Atlantic'eau

Suite aux élections municipales, la commune de Quilly, membre du syndicat mixte atlantic'eau pour les compétences distribution, transport et production d'eau potable, doit désigner ses représentants au sein des instances d'atlantic'eau.

Ainsi, après vote à scrutin secret, sont respectivement élus :

Délégué titulaire : SYLVESTRE Jean-Michel

Délégué suppléant : GAUTIER Valérie

8)- Désignation d'un représentant de la commune à Loire-Atlantique développement

En qualité d'adhérent à Loire-Atlantique développement- SPL, et dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il appartient de désigner un représentant, pour siéger au sein de cette instance.

Le vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15

bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés :14

Le Conseil Municipal, désigne :

Le délégué titulaire :

-SYLVESTRE Jean-Michel

9)- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels SEGILOG

Le contrat actuel arrivant à échéance au 31/08/2020,

Afin de garantir la sécurité des données et le suivi des applications, le maire propose de poursuivre l'acquisition des logiciels auprès de la société SEGILOG, pour trois ans, jusqu'au 31/08/2023.

Le coût destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels s'élève à 9 801.00€ HT

Et le coût destiné à la maintenance et formation s'élève à 1 089.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer le contrat pour trois ans avec la société SEGILOG-Berger Levraut-72 400 La Ferté-Bernard

10)- Questions diverses.

-Communauté de Communes Estuaire et Sillon : les élus ont travaillé sur la composition des futures commissions thématiques de la CCES.

XXXXXXXXXX